



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Couloir aérien au-dessus du bassin de Romilly-sur-Seine

Question orale n° 403

Texte de la question

Mme Angélique Ranc interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la pertinence du couloir aérien (point d'entrée « OKIPA ») arbitrairement modifié en 2011 et qui passe désormais au-dessus des communes du bassin de Romilly-sur-Seine dans l'Aube. En effet, ce changement, qui contrevient au Grenelle de l'environnement, élargit la distance parcourue par les avions de lignes et provoque une consommation inutile de carburant. Il ne réduit pas les nuisances sonores pour les Franciliens, mais a des conséquences sanitaires, notamment sur les Romillons. Elle souhaite l'alerter sur la nécessité de réajuster l'emplacement de ce couloir afin qu'il soit plus pertinent, plus écologique et plus sain pour les populations et lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Angélique Ranc](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 403

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 juin 2025